

Lettre de M^{te} Chibaud

avocat.

Messieurs,

J'y prends la liberté de vous
recommander l'affaire de la femme Gilbert.
Cette ouvrière réclame à un sur
Douciex une somme de 10 à 12 frs,
il paraît que Douciex refuse de la payer
sous prétexte qu'elle n'est pas autorisée
à travailler. Je crois que le Conseil des Prudhommes
peut en toute justice rejeter cette exception
d'autant plus qu'il y a six ans que cette
femme est séparée de son mari, qu'elle
a travaillé plusieurs années pour le compte
de Douciex, et que celui-ci a toujours
payé sans enlever l'autorisation maritale.
C'est donc une mauvaise chicane à laquelle
on ferait bien de s'opposer, le salaire
n'est pas contesté.
Veuillez agréer, Messieurs,



vous pourriez faire quelque chose pour
cette femme,

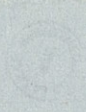
Nous avons reçu votre Desir de Comptes,
votre, nous le publierons dans le numéro
de mardi prochain je suis bien aise de
saisir cette occasion pour vous en donner
avis.

Agitez M. de l'assistance de
ma parfaite Consideration.

Lyon le 11 Janvier 1847. Hubandier
avis



[Faint, mostly illegible handwriting in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered across the page with some vertical lines.]



Château de Mande sur
Loup des Truchonnes.

